

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 08 janvier 2026 à 14h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 31/12/2025

Date de publication : 15 JAN 2026

L'an deux mille vingt-six et le huit janvier à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 17 - Absents : 9 dont pouvoir : 2

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Henri CHIRIS, Yves FUNEL, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON, Christian ZEDET.

ARRIVÉ EN COURS DE SÉANCE : Christian ZEDET après le vote de la décision n°001.

PARTI EN COURS DE SEANCE : Ismaël OGEZ avant le vote des décisions.

PROCURATIONS : Raymond ALBIS à Jérôme VIAUD, Ismaël OGEZ à Marino CASSEZ.

ABSENTS : Pierre BORNÉ, Claude CEPPI, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Marie-Louise GOURDON, Michèle PAGANIN, Claude SERRA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Projets de décisions du bureau communautaire

DB2026_001 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Commune de Saint-Vallier-de-Thiey - Restauration de la chapelle Sainte-Luce - Avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

DB2026_002 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Commune de Cabris - Rénovation de l'éclairage public - Convention avec CERTINERGY & SOLUTIONS

DB2026_003 : HABITAT LOGEMENT - SPRH_OPAH RU 2026 : Aides à l'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions

DB2026_004 : PETITE ENFANCE – JEUNESSE - Demande de subvention auprès de la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur, de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes et de l'Etat, en vue d'un projet de soutien à la fonction parentale, dans le cadre des thématiques de la convention territoriale globale.

DB2026_005 : CULTURE - Règlement intérieur Espace culturel et sportif du Val de Siagne

- **Point sur les travaux de la Piscine Altitude 500 et présentation de la Gazette.**
- **Programmation des rendez-vous de l'emploi avec le réseau pour l'emploi**
- **Questions diverses**

Point sur les travaux de la Piscine Altitude 500 et présentation de la Gazette

Aucune observation n'est formulée.

Décision n°DB2026_001 : Restauration de la chapelle Sainte-Luce - Commune de Saint-Vallier-de-Thiey - Avenant n° 2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

La commune de Saint-Vallier-de-Thiey a délégué la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration de la chapelle Sainte-Luce à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Il convient d'actualiser le plan de financement prévisionnel en fonction des subventions obtenues / maintenues.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe en annexe ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que défini ci-dessus ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au budget 2026 et suivants ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès de la commune les subventions dont la commune est attributaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés ou bons de commande ainsi que tous les documents afférents à ce programme.

Décision n°DB2026_002 : Commune de Cabris - Rénovation de l'éclairage public Convention avec CERTINERGY & SOLUTIONS

Monsieur le Président expose au bureau communautaire

Dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage public de la commune de Cabris dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Communauté d'agglomération du Pays de

Grasse, il convient d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer une convention avec le prestataire CERTINERGY & SOLUTIONS concernant les travaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention établie entre la CAPG et CERTINERGY & SOLUTIONS jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à récupérer auprès du prestataire CERTINERGY & SOLUTIONS le montant de la prime CEE et de la restituer au prestataire SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES titulaire du marché 2022/33 .
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits en recette et en dépense au budget 2026 ;

Décision n°DB2026_003 : Aides à l'amélioration de l'habitat privé - Attribution de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des projets d'amélioration de l'habitat privé, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions, en complément des aides de l'Anah. Aussi a-t-elle été saisie, via les opérateurs agréés "Mon Accompagnateur Rénov'" (MAR), sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, délégataire des aides de l'Anah. Les projets portent sur un montant total de travaux de 150 293,00 € HT subventionné à hauteur de 27 065,00 € par la communauté d'agglomération et 12 155,00 € par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER**, dans le cadre établi par les conventions d'OPAH RU (2022–2027), et de pacte territorial France Rénov' (2025-2029), et par la présente décision, les aides de la communauté d'agglomération pour un montant global de **27 065,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **12 155,00 €**, aux propriétaires cités ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-dessus, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2026 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Décision n°DB2026_004 : Demande de subvention auprès de la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur, de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et de l'Etat, en vue d'un projet de soutien à la fonction parentale, dans le cadre des thématiques de la convention territoriale globale

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) souhaite mener à bien un projet de soutien à la fonction parentale éligible à un subventionnement de la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur, de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et de l'Etat, dans le cadre des thématiques portées par la convention territoriale globale.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à valider l'opération et à déposer les demandes de subventions pour un montant total de 16 000 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le cofinancement de la Mutuelle Sociale Agricole, de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes et de l'Etat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Décision n°DB2026_005 : Règlement intérieur - Espace culturel et sportif du Val de Siagne

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne (ECSV) est un équipement communautaire structurant, implanté à La Roquette-sur-Siagne, dédié à la pratique sportive et à la diffusion culturelle.

Cet équipement accueille une programmation pluridisciplinaire tout au long de l'année (manifestations sportives, spectacles, évènements...) et constitue un lieu fédérateur pour les habitants du Val de Siagne.

Cet équipement évolue dans ses usages rendant obsolètes certaines règles fixées dans le règlement intérieur en vigueur élaboré pour l'utilisation de la salle de spectacle. Afin que les règles de sécurité, d'occupation, et d'utilisation soient en adéquation avec l'usage qui en est fait, il est proposé d'effectuer une mise à jour du règlement intérieur.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** dans les termes le règlement intérieur de la salle de spectacle de l'Espace Culturel de Sportif du Val de Siagne.

- Les sujets suivants ont été ensuite abordés :
 - Programmation des rendez-vous de l'emploi avec le réseau pour l'emploi
 - Questions diverses

- **Commission à venir :**
 - **GEMAPI ET RISQUES MAJEURS**, le Mardi 27 janvier 2026 à 10h00 à la CAPG – Salle du Conseil

Fin de la séance à 15h10.

Fait à Grasse, le 12 janvier 2026

Le Président

Jérôme VIAUD
Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes



